



Pepinusbrug 2
6102 RJ Echt NL.
Echt, 06 - 03 -2026
rugojean@hotmail.com

Lettre ouverte au Chef de l'État à l'occasion du 32^e anniversaire du GÉNOCIDE « Hutu-Tutsi-Twa » DU PEUPLE RWANDAIS

QUAND COMPTEZ-VOUS INITIER LA COMMEMORATION INCLUSIVE DU GENOCIDE RWANDAIS SI VOUS ACCORDEZ DE LA VALEUR A LA MÉMOIRE DE TOUTES LES VICTIMES ?

Excellence Monsieur le Président de la République du Rwanda,

Vous souvenez-vous que le 1^{er} octobre 1990, est la date où vous, les Inkotanyi, avez déclenché une guerre qui fut un désastre pour les Rwandais et qui actuellement ravage la région des pays des grands lacs africains?

Nous, membres de l'association rwandaise sans but lucratif (Fondation) Projustitia-Rwanda, nous vous adressons cette lettre ouverte afin de vous demander de bien vous préparer, en toute sincérité, à commémorer pour la 32^e fois, de manière non discriminatoire le génocide avec la communauté rwandaise construite par les Hutus, les Tutsis et les Twa. Nous unissons nos cœurs pour honorer, en souvenir, tous nos proches qui ont été tués lors du génocide et des massacres, que nous appelons le génocide rwandais de 1994. En langues étrangères, on parle de génocide, un génocide qui n'a pas seulement touché les Tutsis, comme l'affirme le FPR Inkotanyi depuis 2008 et inscrit depuis dans la Constitution rwandaise*¹ (loi n° 18/2008 du 23 juillet 2008). Le génocide rwandais est une réalité incontestable. Il établit un lien direct entre toutes les trois communautés rwandaises et les atrocités qu'elles ont subies. Ainsi, pour construire la nation rwandaise, il faut s'appuyer sur la vérité et renoncer aux mensonges comme mode de gouvernement.

Les Inkotanyi du FPR depuis octobre 1996 ont poursuivi les réfugiés hutus dans les forêts de RDC (l'ex-Zaïre). Le rapport mapping donne un portrait sur les actes ignobles (617 cas incidents les plus graves survenus en RDC) commis par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), la Nationale Resistance Army (NRA) et l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL).



Savez-vous comment un survivant du génocide Rwandais ayant perdu des êtres chers commémore-t-il le génocide ?

Les survivants du génocide perpétré par les Interahamwe et les infiltrés du FPR selon Rutaremara Tite*² (et bien d'autres témoins parlent des infiltrés du FPR), se souviennent de leurs proches avec le respect qui leur est dû, les considérant comme des héros morts au combat et les assurant qu'ils ne seront jamais oubliés. Leur mémoire est honorée en public comme en privé.

N'oublions pas que ceux qui disent que le génocide visait uniquement les **Tutsis**, excluent délibérément les Hutus et les Twas ; ceux qui disent que le génocide visait uniquement les **Hutus**, excluent délibérément les Twas et les Tutsis ; et ceux qui disent que le génocide visait uniquement les **Twas**, excluent délibérément les Tutsis et les Hutus. La vérité est donc qu'il s'agissait d'un génocide contre les Tutsis, les Hutus et les Twas, toutes les communautés sans exception. Parfois, on se demande d'où identifie-t-on ces génocides ? En bien, la carte des sites du génocide et des massacres au Rwanda le montre ; le livre intitulé "Génocide Rwandais, comprendre ses méandres et ses métastases" le montre*³ ; beaucoup d'autres témoignages, sous différents supports, le montrent ... Ces exemples ne mettent-ils pas en lumière comment la constitution rwandaise a marginalisé la communauté Hutu et la communauté Twa.

Qui est blâmable entre le bâton qui frappe et son utilisateur ?

Le FPR a pris le pouvoir dans le sang et la violence. C'est par la complicité de l'ONU, la communauté internationale et la volonté de l'administration Clinton que le FPR s'est vu attribué le pouvoir au Rwanda en 1994. La propagande médiatique a pris le relais, elle a annihilé la vérité sur le génocide rwandais et elle a ouvert une porte à l'impunité durable sur les crimes du FPR. Cela a donc été un fait politique à la place d'un consensus national. Le TPIR n'ayant trouvé l'existence d'aucune preuve de planification du génocide par l'ancien régime rwandais (du Président Juvénal Habyarimana et la première ministre Uwilingiyimana Agathe) et même le fameux télégramme de Dallaire du 11 janvier 1994, brandi par la Commission Mucyo pour soutenir l'existence d'un plan d'extermination des Tutsi, a été sérieusement mis en cause devant le TPIR ; quant aux révélations indéniables, faites par plusieurs témoins directs sur le rôle de Paul Kagame d'être un capita chef, pompier pyromane dans la tragédie rwandaise, celui-ci tente de masquer ses responsabilités en les mettant sur d'autres tout en cherchant désespérément à s'attribuer le statut de victime innocente. Ici, une question mérite d'être posée : Si quelqu'un vous frappe avec un bâton, blâmez-vous, en retour, le bâton qu'il a utilisé pour vous frapper ou alors vous blâmez la personne qui vous a frappé ?



Il y a eu génocide qui ne divise pas les rwandais mais qui devrait les unir dans leurs douleurs du mal qui les concernent tous. Ce génocide qui frappe les rwandais est le bâton que le planificateur et ses complices ont utilisé pour frapper les Tutsis, les Hutus et les Twas.

Les Rwandais doivent s'approprier la vérité de ce génocide et se réconcilier entre rwandais. Si on admet que ceux qui ont perpétré les massacres sont à 50% hutus et à 50% tutsis, le nombre des victimes étant de 280.000 Tutsis et 4.000.000 Hutus, alors le terme de génocide tutsi devient biaisé et faux car celui qui a déclenché le génocide rwandais est en même temps son planificateur*⁴ et il doit donc être tenu responsable et mis devant ses responsabilités.

Comme indiqué dans la lettre adressée par les États-Unis au Conseil de sécurité des Nations Unies le 20 avril 2020, Son Excellence l'Ambassadeur Gasana Eugène et son conseiller, M. Nduhungirehe, demandent au Conseil de sécurité de renommer le génocide rwandais et l'appeler « génocide des Tutsis ». D'une certaine manière, ils ont obtenu gain de cause. Cependant, dans cette même lettre, les États-Unis déclarent : « Nous craignons que la modification du texte ne contribue à perpétuer la peur entre les trois communautés rwandaises au lieu de les unir. » La lettre de Son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis auprès du Conseil de Sécurité poursuit : « Nous soutenons l'objectif général de la résolution qui est de réfléchir au génocide perpétré au Rwanda. »

Nous, les membres de l'Association rwandaise (Fondation Projustitia Rwanda), comme tous les Rwandais, croyons que la vérité absolue sur ce qui s'est passé au Rwanda, la seule qui puisse unir les Rwandais, soit la raison d'être de ce document ci-haut cité. Et la vérité sur le lieu de la planification du génocide rwandais a été révélée*⁵ et *⁶. ces références l'indiquent clairement.

Comment les nations perçoivent-elles cela ?

Nous tenons à rappeler qu'en mars 2023, le Dr Bizimana Jean Damascène*⁷, Ministre de l'Unité nationale et de l'Engagement civique, a reçu la visite des ambassadeurs des pays suivants : Allemagne, Pays-Bas, Belgique, États-Unis, Royaume-Uni, Japon, France, etc... Il nous a transmis un message concernant le génocide et l'idéologie tutsis (<https://youtu.be/4JFKF26dug?t=601>), ainsi commenté ci-dessous :

1. Génocide des Tutsis : « Quand vous parlez du génocide des Tutsis, ne faites-vous pas resurgir la raison de la destruction de cette unité des groupes ethniques, la raison de la destruction de cette unité d'un Etat que vous prétendez construire ? Construire l'unité des



Rwanda? Ne faites-vous pas resurgir les groupes ethniques qui l'ont détruite? Pourquoi dites-vous que le terme génocide n'a été utilisé que contre les Tutsis, que ce sont des groupes ethniques qui ont détruit le Rwanda ? Alors, qui a déclenché la guerre ethnique qui a détruit le Rwanda ? D'où venait-il celui qui a déclenché cette guerre? Qui l'a commencée ? Quand a-t-elle commencé, quand se terminera-t-elle? » Le génocide politique des Tutsis met fin au génocide des Hutus et des Twas qui a également existé*⁸.

2. Idéologie du génocide : Quand vous parlez d'idéologie du génocide et que vous l'inscrivez dans la Constitution, on vous rétorque que : « N'est-ce pas un outil gouvernemental pour faire taire toute voix dissidente au FPR Inkotanyi dans le but de réduire cette voix dissonante au silence ? » On vous répond aussi : « C'est ainsi que nous le percevons (nous l'acceptons). Pour vous, qu'est-ce qu'une idéologie ? Comment la mesurez-vous ? Quels sont vos critères ? Quand y a-t-il idéologie ? Allez-vous l'inscrire dans la Constitution ? Le génocide des Tutsis et l'idéologie biologique du génocide sont inscrits dans le sang des Hutus et des Twas, totalement exclus, totalement réduits au silence. »

Il convient de mentionner que le Ministre Dr. Bizimana Jean Damascène est devenu sourd aux conseils qui lui ont été prodigués, se révélant inefficace. Il est désormais un instrument du FPR pour diviser les Rwandais, un ministère utilisé pour construire une histoire déformée et falsifiée et pour stigmatiser, persécuter la communauté hutue dont il serait issue*⁹. Le divisionnisme prôné par le Ministre Bizimana et le FPR Inkotanyi sur les vivants le sont aussi sur les morts. C'est une vérité qui a coûté la vie de plusieurs innocents comme par exemple le regretté Kizito Mihigo.

Trente-deux ans se sont écoulés depuis l'arrivée du FPR au pouvoir. Qu'avez-vous omis de faire pour exiger la levée du secret sur les documents détenus depuis si longtemps par la communauté internationale et l'ONU (notamment États-Unis, Royaume-Uni, France, Belgique, Israël, Ouganda, etc.) ? Ces documents permettraient de faire la lumière sur les guerres dans la région des Grands Lacs et les massacres et génocides qui y sont encore perpétrés. Ces documents permettraient également de connaître la vérité sur l'attentat contre l'avion qui a coûté la vie aux présidents Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi et les crimes qui ont été commis au Rwanda à la suite de l'assassinat de ces deux présidents. Enfin, la déclassification de ces documents favoriserait le dialogue public et la réconciliation entre les Rwandais. N'est-ce pas donc l'ignorance de la vérité contenue dans ces documents secrets qui menace l'unité du peuple rwandais ?

Quand la vérité des statistiques devient politique



La vérité doit comprendre la connaissance conforme à la réalité du génocide rwandais et ses dix mensonges^{*10}, l'unité nationale, la réconciliation, le respect des droits de l'homme, l'état de droit, la libre expression, etc.

Tous les Rwandais, frères et sœurs, sont-ils sourds ou aveugles à ce qui se passe, pour ne pas voir comment le gouvernement du FPR est structuré sur le plan ethnique ? Sont-ils incapables de raisonner correctement ! La VÉRITÉ sur le génocide rwandais vise à leur permettre de la connaître, de la comprendre pleinement et d'agir en conséquence, en toute justice pour tous. Car les Tutsis, les Twas et les Hutus sont morts au Rwanda à cause de leur appartenance ethnique.

Ces prétendues statistiques sont stables, mais dissimulées et non rendues publiques : au Rwanda, on dénombre 280.000 Tutsis^{*11} décédés et plus de 4 000 000^{*12} de Hutus et de Twas décédés. La majorité des personnes inhumées dans les 110^{*13} mémoriaux sont issues de ces trois ethnies : on y trouve des Hutus, des Tutsis et des Twas. De plus, le nombre de Tutsis vivant à Kigali en 1991 était de 40 078^{*14}. Or, il est bien connu que tous les Tutsis de Kigali n'ont pas péri sous les machettes et sous les balles, ce qui signifie que le nombre total de Tutsis morts à Kigali est inférieur à 40 078. Sept fois moins le nombre du mémorial de Gisozi-Kigali

Prenons l'exemple du mémorial de Gisozi : ce mémorial recense 259 000 victimes, alors que la population de Kigali était de 232 770^{*15}. Ce chiffre est bien inférieur au nombre de victimes enterrées dans tous les mémoriaux de Kigali, qui s'élève à 309 000. Le problème est que, jusqu'à présent, hormis le génocide des Tutsis, aucune explication logique n'a été fournie. Vous-même, Excellence Monsieur le Président de la République, vous continuez à expliquer ces chiffres absurdes, mais vous vous abstenez de dire le contenu afin que la vérité éclate. Il est essentiel que la vérité soit présentée pour que les victimes et les bourreaux puissent se pardonner les uns les autres. Que tous les Rwandais se pardonnent mutuellement et que la réconciliation ait lieu. Après tout le sang Hutu, Tutsi et Twa n'a pas de couleur différenciant les victimes.

Les dirigeants du FPR n'ont-ils pas superposé deux génocides par soif de pouvoir et pour des gains politiques^{*16}?

Les Rwandais ont l'intention de présenter leur demande au Conseil de sécurité des Nations Unies afin qu'il examine la situation des deux génocides rwandais superposés.



Le premier génocide, du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994, a duré 100 jours, soit un an selon la résolution 995 de l'ONU (8 novembre 1994), qui a créé le Tribunal Pénal Internationale pour le Rwanda (TPIR). Cette cours n'a visé que la communauté hutue alors que ce génocide des 100 jours est reconnu par l'ONU et la communauté internationale qui s'attendaient à ce que soient jugée toute personne qui aurait commis des actes irrépréhensibles au cours de cette période de cent jours.

Le deuxième génocide a été introduit habilement par le FPR, le génocide du 1^{er} octobre 1990 au 31 décembre 1994, ainsi devient le génocide de 1550 jours (5ans), depuis 1996 comme l'indique la « Loi organique du 30 août 1996 sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité, commis à partir du 1^{er} octobre 1990 au 31 décembre 1994 ». Les rebelles de l'APR/NRA venus d'Uganda qui sont entrés les armes à la main, ont massacré tout ce qui était sur leur passage, veulent se laver et se couvrir des crimes qu'ils ont commis durant cette période.

Dans son projet de longue date, le FPR est passé par l'ONU pour accréditer sa thèse au niveau de la communauté internationale. Ainsi, via la lettre datée du 11 avril 2014, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité aboutit à la réunion du conseil de sécurité qui a permis au FPR d'introduire les instruments du génocide et de l'idéologie du génocide dans les textes de l'ONU*¹⁷. C'est à partir de cette réunion (S/2014/265) que le FPR concrétise son projet : le génocide de cinq ans, du 1^{er} octobre 1990 au 31 décembre 1994. Le FPR se réclame à partir de l'ONU, qu'il est entré au Rwanda pour stopper le génocide alors qu'on sait bien que les combattants de l'APR/NRA ont envahi le Rwanda le 1^{er} octobre 1990. ? Est-ce que cela voudrait que : - Tous les rebelles du FPR (APR/NRA) sont victimes du génocide, même ceux qui n'avaient pas de famille au Rwanda*¹⁸. Eh bien, s'il y a eu génocide en cette période du 1^{er} octobre 1990 au 6 avril 1994, c'est celui des Hutu (dits des Bantous), des Tutsi et des Twa.

La Loi n°18/2008 du 23/07/2008 portant répression du crime d'idéologie du génocide (J.O n°20 du 15/10/2008), est très fluctuante et vague, les lignes de cette idéologie ne sont pas du tout clairement définies. Le fait d'y mentionner uniquement les tutsis signifie que les autres ethnies ne sont pas concernées par cette constitution. C'est donc une ségrégation institutionnalisée contre des communautés non mentionnées alors que le génocide tel qu'il a été préparé, exécuté avec ses conséquences touchent tous les Rwandais de la même façon sans distinction. C'est une loi qui vise la division des Rwandais. Il vise à écarter une partie de la population rwandaise dans la vie socio-économico-politique de leur pays. C'est surtout les culpabiliser, les accabler, les mettre en état d'esclaves dans leur pays.



Excellence Monsieur le Président de la République du Rwanda,

Vous souvenez-vous du discours prononcé par Mme Victoire Ingabire Umuhiza au mémorial du génocide de Gisozi, Kigali le 16 janvier 2010, peu après son retour d'exil lorsqu'elle demandait : ''-la reconnaissance de toutes les victimes, - la justice pour tous et l'appel à la réconciliation des rwandais'' ? A la place d'un accueil de l'enfant qui rentrait chez-soi vous avez brandi l'idéologie du génocide et le divisionnisme, entraînant une lourde peine de prison contre elle (15 ans). Elle a été arrêtée et réincarcérée en juin 2025 sur base de l'article 106 de la loi criminelle. Cet article viole certains principes de la constitution.

Aurez-vous alors le courage de dire la vérité ? Car en disant la vérité, vous choisirez de vivre en vaillant guerrier qui vous éviterez d'être qualifié de guerrier lâche qui refuse de dire la vérité !

Concernant l'aide aux survivants du génocide (survivants : Tutsis, Hutus et Twas), elle dépasse des milliards de dollars. Les Rwandais s'interrogent sur l'utilisation de ces aides. N'a-t-elle pas été fléchée sur les seuls rescapés de la communauté tutsie au détriment des deux autres communautés rwandaises, les Twa et les Hutus ? Où est la justice sociale dans la distribution des aides de la communauté internationale pour les rescapés du génocide au Rwanda ?

À ce stade, il est temps pour vous de revenir à la raison pour dire la VÉRITÉ au peuple rwandais, la vérité mentionnée ci-haut dans cette lettre ouverte, au lieu de continuer à ridiculiser les Rwandais en les cataloguant entre le passé, le présent et le futur, sans même penser à votre propre famille, qui doit être protégée des conséquences néfastes de la politique raciste*¹⁹ imposée par le gouvernement que vous dirigez. La population rwandaise meurt à petit feu, comme l'affirme le dicton bien connu « Ce qui a fait défaut pendant le terrassement ne sera pas trouvé pendant le finissage » Donne un nouveau souffle au peuple Rwandais opprimé et ostracisé depuis 32 ans.

Cette lettre ouverte vise à démontrer aux Rwandais, à la région et à la communauté internationale que vous avez rejeté une paix durable, tout en négligeant de répondre aux problèmes urgents auxquels le Rwanda est confronté. Vous avez rejeté l'unité rwandaise et, si vous persistez à ignorer la VÉRITÉ, vous mettrez le Rwanda en grand danger. Vous devrez rendre des comptes, votre rôle sera déterminant dans l'histoire du Rwanda. Celle-ci doit être réécrite car à ce jour, elle a été déformée.

Vous souhaitant le discernement dans la paix.

Rugomboka Jean Damascène,



Président de Pro-Justitia-Rwanda

rugojean@hotmail.com

Abréviations :

APR : Armée Patriotique Rwandaise

NRA : National Resistance Army (Uganda)

FPR: Front Patriotique Rwandais

ONU: Organisation des Nations Unies

TPIR : Tribunal Pénal Internationale pour Rwanda

Références

1. file:///D:/G%C3%A9nocide%20rwandais_IMPR_16-62025%20(1)%20(1)%2017072025.pdf.. Itegeko Nshinga ry'u Rwanda dukurikije Itegeko No 18/2008 ryo ku ya 23 Nyakanga 2008. Loi n° 81/2013 du 09/11/2013 portant création du Fonds de soutien et d'assistance aux plus nécessiteux des survivants du génocide perpétré contre les Tutsi entre le 01 octobre 1990 et le 31 décembre 1994 et déterminant sa mission, sa compétence, son organisation et son fonctionnement, 11 septembre 2013.
2. Rutaremara Tite, <https://www.youtube.com/shorts/gYlqDSxZZWE?feature=share>
3. Rugomboka J. D. Génocide rwandais, comprendre ses méandres et ses métastases Projustitia Rwanda . Editions Scribe juillet 2025.
4. file:///D:/PLANIFICATION%20du%20genocidea1a.pdf: LA PLANIFICATION DU GENOCIDE RWANDAIS PROJET DES LEADERS DU FPR/NRA. LA PLANIFICATION EST LA PIECE MAITRESSE-MANQUANTE POUR COMPRENDRE CE QUI A PERENNISE LE POUVOIR DU FPR-INKOTANYI ET LA LONGEVITE DE LA SOUFFRANCE DU PEUPLE RWANDAIS ET CONGOLAIS CAUSEE PAR DEUX CHEFS DE GUERRE, KAGUTA YOWERI MUSEVENI ET PAUL KAGAME.
5. file:///D:/PLANIFICATION%20du%20genocidea1a.pdf.
6. Rutikanga (prof.) sur Africa TV. Yaganiriye na Fred Rwigema/Umunyamulenge wambere winjiye muri FPR/Part1 Kizehe Raphael Verдум. Umunyamulenge : Kizehe Raphael Verдум sur Africa TV Part. 1et 2 par professeur Rutikanga State Arizona 16 mai 2012 <https://youtu.be/Jt4Pkpplg20>
7. Ijambo rya Dr. Bizimana Jean Damascène : [https:// youtube / 4JFKF26du-g? T = 601 3](https://youtube/4JFKF26du-g?T=6013)
8. Ibanga rikomeye-raporo-ya-tpir-01.10.2003.pdf



9. Neretse E. <https://www.echosdafrique.com/20260221-jean-damascene-bizimana-en-france-la-tournee-europeenne-du-ministre-de-la-haine> du 21 février 2026.

10. Rugomboka J. D., Génocide rwandais, comprendre ses méandres et ses métastases Projustitia Rwanda Juillet 2025.

11. Abahoze ari aba Minisitiri : Uw'ubutegetsi bw'igihugu Rwaka Théobald ; Jenerali Habyarimana Emmanuel Minisitiri w'ingabo

12. Rugomboka J. D. Génocide rwandais, comprendre ses méandres et ses métastases Projustitia Rwanda . Editions Scribe juillet 2025.

13. Rugomboka J. D. "Ikarita y'ahantu hakorewe itsembabwoko n'ubwicanyi mu Rwanda. Editions Scribe, Kamena 2020.

14. Ibarura rusange ry'abaturage ryagenzuwe na UNDP ku ya 15 Kanama 1991

15. Ibarura rusange ry'abaturage ryagenzuwe na UNDP ku ya 15 Kanama 1991

16. [file:///D:/jean%20ge%CC%81nocide%20rwandais%20au%20genocide%20tutsi%20vers%20un%20genocide%20rwandais%20\(1\).pdf](file:///D:/jean%20ge%CC%81nocide%20rwandais%20au%20genocide%20tutsi%20vers%20un%20genocide%20rwandais%20(1).pdf). Du génocide rwandais au génocide tutsi pour un revers au génocide Rwandais 8 février 2025.

17. Nations Unies / Conseil de sécurité Distr. générale 14 avril 2014 Français Original : anglais. Lettre datée du 1^{er} avril 2014, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité S/2014/265

18. Rugomboka J. D. Juillet 2025, Génocide Rwandais, Comprendre ses méandres et ses métastases Projustitia page 399.

19. Reyntjens F. mu mpaka nyafurika: "Kuva amnesia ishingiyeye ku moko kugeza kuri ethnocracy: 80% by'abayobozi bakuru b'u Rwanda ni abatutsi", ku ya 24 Ugushyingo 2021.

